

L'islam en questions et réponses

Superviseur général:
Cheikh Muhammad Salih al-Munadjjid

8621 - Est-il permis de dire : « si les circonstances le veulent ? »

question

J'ai lu dans un nombre de récits, pièces littéraires et articles de journaux les expressions **les circonstances ont voulu, le destin a voulu...** Comment juger l'emploi de ces expressions ?

la réponse favorite

Louange à Allah

Il ne convient pas d'employer ces expressions puisque ni les circonstances ni le destin ne disposent d'une volonté.

L'érudit, Muhammad ibn Sahih al-Outhaymine (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a été interrogé à ce propos et il a dit : **Les circonstances ont voulu ...et le destin a voulu** sont des expressions détestables puisque **circonstances** est le pluriel de **circonstance** qui signifie temps. Or le temps n'a pas de volonté. **destins** est également le pluriel de **destin** qui n'a pas de volonté.

Celui qui dispose de la volonté c'est Allah le Puissant et Majestueux. Si l'on disait : le décret d'Allah a fait ceci ou cela, il n'y aurait aucun mal. Quant à la volonté, il n'est pas permis de l'attribuer au destin. Car la mashia est identique à la volonté. Or celle-ci ne saurait appartenir à un qualificatif, mais au qualifié. » Madjmou fatawa wa rassail de Muhammad ibn Outhaymine, 3/131-132.